

Les DRAGEES de SANTÉ DUBUS

LAXATIVES, PURGATIVES, ANTIBILIEUSES, DÉPURATIVES
sont souveraines dans toutes les AFFECTIONS de l'INTESTIN et de l'ESTOMAC causant Maux de Reins, Échauffements, Éblouissements, Migraines, etc.

CONSTITUTION

La Pharmacie DUBUS, 7, Rue des Arts, LILLE, expédie contre mandat-poste ou timbres, la Boîte 1 fr. 50. — franco 1 fr. 60.

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par jugement du 10 Juillet 1910, le Tribunal a admis au dépôt, devant la Cour d'Appel Judiciaire, M. Elio Dousset, cabaretier, à Lille, 78, boulevard Montebello, et à nommer, M. Goyet, juge-commissaire, et M. Corot, greffier prévisionnel.

Le jugement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Faillite du sieur DUBUS Hecor, cabaretier à Lille, rue des Fossés, 16.

Tous les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Lille, salle des Comptes, le 26 Juin 1910, à 12 heures, et de déposer leurs prétentions à la réunion des créanciers dans la salle DUBUS Hector, duremoult à Lille.

Le but de la réunion est de consulter les créanciers tenu à la réception de la liste des créanciers et de voter la nomination des syndics définitifs à l'élection d'un ou deux contrôleur(s) il y a lieu.

Le jugement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

La faillite judiciaire du sieur André VANDERZEELEN, cabaretier à Lille, 32, rue La Martinière.

Tous les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Lille, salle des Comptes, le 24 Juin 1910, à 12 heures, et de déposer leurs prétentions à la réunion des créanciers dans la salle DUBUS Hector, duremoult à Lille.

Le but de la réunion est de consulter les créanciers tenu à la réception de la liste des créanciers et de voter la nomination des syndics définitifs à l'élection d'un ou deux contrôleur(s) il y a lieu.

Le jugement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

La faillite du sieur PASTEUR, débiteur à Lille, 6, rue du Luxembourg.

A VENDRE

VENDREDI 10 JUILLET 1910, à deux heures, au dépôt des adjudications, 7, rue de la Poste, par le ministre de M. PASTEUR, notaire à Lille.

VILLE DE LILLE

1. RUE DE FIVES, 62.

Maison d'habitation

au droit en bail emphytéotique qui servira, lors un aménagement des hospices civils de Lille.

11. RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 43.

Maison d'habitation

commune de TEMPLEUVRE EN-PEVILE

Propriétaire comprend

Maison d'habitation

dépendance et 10 a. 64 c. de terrain, lieu dit "Le Bourg" sur les 10, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

2. lot, 104 francs, moins à prix, 516 francs, moins à prix, 5000 francs.

3. lot, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

4. lot, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

5. lot, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

6. lot, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

7. lot, 104 francs, moins à prix, 5000 francs.

Prix réduisant au moins, 10% sur le prix de vente.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.

Le règlement sera rendu au plus tard le 1^{er} Septembre 1910.